





Afin d'accompagner les acteurs des contrats de ville à préparer dès maintenant leur évaluation, l'IREV a organisé un cycle de qualification dont la capitalisation est disponible.

### Une évaluation du contrat de ville obligatoire.

La loi LAMY rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville en précisant que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. ».

Un rapport annuel du contrat de ville est également rendu obligatoire, notamment par le décret du 03 septembre 2015.

>>> La démarche évaluative du contrat de ville est donc à bâtir maintenant et se doit d'être assez détaillée, c'est-à-dire jusqu'à la définition des indicateurs, qui devront être renseignés dès 2016.

### L'atelier de qualification de l'IREV.

Cette formation-action, animée par Pascale MARGUERETTAZ, s'est déroulée en 4 journées courant novembre, décembre 2015 et janvier 2016. Plusieurs territoires ont ainsi été accompagnés dans la construction du dispositif d'évaluation du contrat de ville, qui se compose notamment de :

- Une annexe au contrat de ville expliquant comment s'organiser le processus évaluatif,
- Des outils concrets et des propositions d'indicateurs pour réaliser cette évaluation,
- Un rétro-planning opérationnel pour élaborer et renseigner ces documents évaluatifs.

L'essentiel du cycle de qualification (synthèse en 8 pages), les outils et les documents ressources sont désormais disponibles dans la rubrique « [programme d'actions](#) » de notre site [1] :

Bonne lecture et bon travail !

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [2]

Dates: Lundi 25 janvier 2016 - 01:00

Thématiques: [Méthodologie](#) [3]

[Observation](#) [4]

[Politique de la ville - DSU](#) [5]

Publié le 25 janvier 2016

**URL de la source (modifié le 30/03/2016 - 16:48):** <https://irev.fr/actualites-0/retour-sur-le-cycle-evaluation-du-contrat-de-ville-les-documents-sont-en-ligne>

### Liens

[1] <https://irev.fr/action/cycle-qualification-levaluation-contrat-ville>

[2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4314>

[3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3690>

[4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3691>

[5] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>